

Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique Procès-Verbal du Mardi 30 mars 2021 – 14H30

- Approbation du procès-verbal du précédent Comité Syndical
- Rapport d'activités 2020
- Résultats de l'exercice budgétaire 2020
 - Comptes de gestion de l'exercice 2020 du Payeur Départemental
 - Comptes administratifs de l'exercice 2020
 - Affectation des résultats 2020
- Budget 2021
 - Budget principal et Budget annexe 2021
 - Participation des membres pour 2021
 - Actualisation des AP/CP
- Autorisation de lancer et signer une consultation relative à l'ouverture de deux lignes de trésorerie
- Point d'avancement des déploiements FTTH et de la commercialisation
- Délégation de service public Seine-Estuaire Networks : point d'information
- Autorisation de lancer et signer un marché public relatif à l'extension du réseau FTTH
- Ressources humaines et organisation des services :
 - Fixation du taux d'avancement de grade et mise à jour du tableau des effectifs
- Questions diverses



Le Comité Syndical s'est réuni le 30 mars 2021 à 14H30, sous la présidence de Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente de Seine-Maritime Numérique.

Étaient présents : voir feuille d'émargement ci-annexée.

Monsieur François DELNOTT est nommé secrétaire de séance et procède à l'appel.
Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.



- **Approbation du procès-verbal du précédent Comité Syndical**

Le Compte rendu du Comité Syndical du 17 février 2021 est soumis au vote et adopté à l'unanimité.



- **Rapport d'activités 2020**

Christian CHUPIN, Directeur Général du Syndicat, présente le rapport d'activités 2020, en rappelant préalablement quelques dates clés, et notamment qu'au mois d'août, nous fêtons la 50 000ème prise construite et que fin décembre, nous étions à 50% des études d'ingénierie d'exécution validées et 150 000 prises en travaux.

A cette même date, 26 des 29 Nœuds de Raccordement Optique (NRO) qui constituent notre réseau étaient construits et équipés, 78 000 prises étaient construites et recettées, et nous avons installé 360 des 515 armoires de rue.

Concernant l'avancée des marchés, l'ouverture commerciale est bien engagée sur deux marchés. La phase étude est quasiment terminée. Les travaux s'effectuent principalement sur les deux marchés de Conception-Réalisation, et les réceptions vont se réaliser.

2020 a donné lieu à des actions de communications, notamment celle du mois d'octobre 2020, avec la rencontre du Président du Département de la Seine-Maritime, Monsieur BELLANGER et les Présidents des Intercommunalités, combinée avec la venue d'Alain Weill, Président du groupe Altice France auquel est rattaché notre délégataire Connect 76, pour fêter le 1000 ème abonné. Nous en sommes aujourd'hui à plus de 5500 abonnés.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, acte la présentation du rapport d'activités 2020.



- **Résultats de l'exercice budgétaire 2020**

- Comptes de gestion de l'exercice 2020 du Payeur Départemental
- Compte administratif de l'exercice 2020

Avant la présentation du compte administratif, Madame LUCOT AVRIL rappelle qu'il est conforme au compte de gestion et validé par le Payeur Départemental.

Madame LUCOT AVRIL précise qu'il sera proposé au vote par le doyen de l'assemblée et passe la parole à Séverine VOGEL, Directrice Administrative et Financière, qui démarre par un état des crédits consommés.

Pour le budget principal :

Ce budget affiche des dépenses de fonctionnement à hauteur de 1 025 000 €, des recettes de fonctionnement à hauteur de 1 107 000 €.

Les taux de réalisation de la section de fonctionnement s'établissent à 65% au titre des dépenses et 70% au titre des recettes, ce qui révèle un calibrage relativement précis du budget primitif 2020.

Ce budget principal affiche des résultats de clôture à hauteur de 479 013,52 € en section de fonctionnement, qu'il est proposé, par une délibération spécifique, de reporter au compte 002 et de 1 962 € en section d'investissement, qu'il est proposé de reporter au compte 001.

Pour le budget annexe :

Au niveau des dépenses de fonctionnement, Ce budget affiche un résultat à 20 200 221.81 € en dépenses de fonctionnement, un montant de 8 314 00 € en recettes de fonctionnement, avec des taux de réalisation respectifs à hauteur de 23% et de 41%.

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement s'explique par le virement vers la section d'investissement, qui est un flux d'équilibre budgétaire uniquement.

En investissement, les crédits budgétaires intègrent l'ensemble des engagements pluriannuels de dépenses, sur la durée du projet et sur la totalité des marchés de travaux.

Les écarts constatés sur les recettes d'investissement et de fonctionnement résultent du décalage dans le versement des subventions.

En investissement, le compte administratif affiche un résultat de dépenses d'investissement à 58 666 262 €, et en recettes d'investissement, un montant de 55 967 530 € avec des taux de réalisation respectifs à 51% et 48%.

Les crédits budgétaires intègrent l'ensemble des engagements pluriannuels de dépenses, sur la durée du projet et sur la totalité des marchés de travaux.

Les écarts constatés sur les recettes d'investissement et de fonctionnement résultent du décalage dans le versement des subventions.

Concernant les dépenses de fonctionnement, le compte administratif s'établit à 4 634 382 € composé à 42%, de dépenses réelles et à 58% de dépenses d'ordre (amortissements). Nous pouvons noter une croissance de plus de 46% par rapport à 2019 qui s'explique par une augmentation des locations immobilières principalement auprès d'Orange (liée aux cadences des travaux) dans les charges générales et une augmentation des charges financières (emprunts mobilisés) en lien direct avec l'avancement du projet.

Au niveau des recettes de fonctionnement du budget annexe le compte administratif affiche un résultat de 8 314 518 €, marqué par une croissance forte comparativement à 2019, puisque l'avancée du déploiement du réseau FTTH induit des redevances d'affermage versées par le délégataire et celles-ci ont augmenté de 3,8 M€ par rapport à l'année 2019.

Au niveau des dépenses d'investissement du budget annexe, il faut noter un résultat à 58 666 262 € avec principalement les dépenses d'études et travaux, soit un total de dépenses d'équipements de 54 492 984,26 € au titre de 2020. Les dépenses d'investissement suivent la même tendance que les dépenses de fonctionnement et retracent l'avancement du projet FttH du Syndicat.

Concernant les recettes d'investissement du budget annexe : elles s'élèvent à 55 967 530 €, elles sont comparables à l'année 2019 Les subventions perçues à hauteur de 20,2 M€ ; se décomposent ainsi :

- 41,8% de fonds de la Région Normandie
- 39,6% du Département de la Seine Maritime
- 18,6% du FSN

L'exercice 2020 est marqué par une mobilisation d'emprunts à hauteur de 22 000 000 €, afin d'assurer les capacités de financement des dépenses.

Le résultat de clôture du budget annexe se caractérise par un excédent sur les deux sections.

Il est proposé de reporter ces résultats selon la répartition suivante :

- 331 511,20 € en recette de fonctionnement (compte 002)
- 7 949 019,02 € d'excédent de fonctionnement pour le financement du déficit d'investissement (compte 1068).
- 251 821,68 € en recette d'investissement (compte 001)

Madame la Présidente s'imposant l'obligation de départ, ne prend pas part au vote. Monsieur BEURAIN, en tant que doyen et Président de la séance, fait constater la stricte conformité des comptes administratifs avec les comptes de gestion du Payeur départemental, et fait approuver les comptes administratifs de l'exercice 2020.

Le Comité syndical approuve le compte de gestion 2021 et approuve le compte administratif 2021, à l'unanimité

Concernant l'affectation des résultats au budget principal, il est proposé :

- de reporter au compte 002 un montant de 479 013,52 € issus de la section de fonctionnement
- de reporter au compte 001 un montant de 1 962 € issus de la section d'investissement

Pour le budget annexe, il est proposé de reporter :

- 331 511.20 € au compte 002
- 7 949 019.02 € au compte 1068
- 251 821.68 € au compte 001

Madame LUCOT AVRIL soumet la délibération au vote. Le Comité syndical approuve l'affectation des résultats à l'unanimité.



Budget 2021 :

Madame LUCOT AVRIL énonce, en synthèse du budget 2021, qu'il s'agit d'une année :

- A rythme industriel pour la construction du réseau d'initiative publique, devant permettre la réception de plus des 2/3 du parc de prises optiques nécessaires à la desserte des 450 000 habitants concernés.
- A fort accroissement de la mise en commercialisation des prises optiques pour atteindre l'objectif des 100 000 prises transférées au délégataire.
- À forte tension de trésorerie mais aussi à mobilisation des partenariats bancaires garantissant le plan de financement adapté à l'augmentation des investissements dans l'intervalle de la perception des ressources.
- Déterminante en vue de l'engagement de « la fibre pour tous en Seine - Maritime d'ici 2023 ».

Madame VOGEL, Directrice administrative et financière, présente les propositions pour le budget primitif 2021.

Budget principal 2021 :

Concernant le budget principal de l'année 2021, sur la section de fonctionnement, il est proposé un montant de 1 593 733,52 €, en rappelant que les dépenses de fonctionnement intègrent principalement les charges d'administration générale, les moyens logistiques et la mise à disposition des locaux, les cotisations sociales, les adhésions à divers organismes professionnels. L'évolution des dépenses de personnel est liée au dernier recrutement en 2020.

Concernant les recettes de fonctionnement, elles intègrent l'abondement au budget principal sur les charges générales (123k€) et de personnel (538k€), ajusté chaque année au plus près des besoins, et les participations des EPCI membres (225k€) et du Département (223k€).

Sur la section d'investissement, il est proposé d'inscrire un montant de 2289 €, concernant des acquisitions de matériels de bureau et de mobiliers. Les recettes d'investissement se composent de flux d'ordre et du report de l'exercice précédent.

La proposition du budget primitif 2021 pour le budget principal de Seine-Maritime Numérique s'élève à 1 596 022,52 €.

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 2 289 €.

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur 1 593 733,52 €.

Budget annexe 2021 :

Pour le budget annexe 2021, en section de fonctionnement, il est proposé en dépenses, générales notamment les droits d'occupation du domaine public (600k€) et la location des infrastructures existantes (3 932k€), 2 postes en progression au fil des déploiements, l'achat de fluide auprès d'Edf principalement (500k€) ou les frais de maintenance (150k€).

Les charges de personnel intègrent le coût annuel du personnel affecté au projet de déploiement.

Les frais financiers comprennent notamment les intérêts de l'encours de dette et les frais d'utilisation des lignes de trésorerie.

Sur les recettes de fonctionnement, elles comprennent principalement les participations versées par les membres sur la base d'un coût unique de 10,88€/prise, leur évolution à la baisse marquant le solde de la contribution affectée à la réalisation du réseau de collecte FTTH, ainsi que les redevances perçues du délégataire sur les prises transférées.

Concernant la section d'investissement, il est proposé d'inscrire un montant de 153 175 829,81 € avec des dépenses d'équipement concernant les travaux (121 082 k€) et les études (1 012 k€) de déploiement.

Il est prévu un montant de 23 700k€ dont 1 700k€ au titre du remboursement du capital des emprunts en cours et 22 000k€ au titre du refinancement d'un emprunt contracté.

Les dépenses d'ordre comprennent les amortissements sur les subventions perçues (1 764k€) ainsi que les crédits ouverts au titre des avances et acomptes sur commande sollicitées par les entreprises (3 500k€).

Pour la section d'investissement, les recettes prévisionnelles intègrent l'estimation des subventions du FSN et de la Région (32 400k€), ainsi qu'une mobilisation d'emprunt de 73 000k€ et un refinancement d'emprunt contracté à hauteur de 22 000k€.

Les dotations de réserves (7 949k€) sont mobilisées sur l'excédent dégagé au cours des exercices précédents et affecté au financement des investissements.

Les opérations d'ordre intègrent le virement de la section de fonctionnement (10 000k€), les amortissements (4 075k€) et les avances et acomptes accordées aux entreprises (3 500 k€).

Concernant l'équilibre budgétaire, la proposition du budget primitif 2021 pour le budget annexe de Seine-Maritime Numérique s'élève à 174 316 019,01 €.

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 21 140 089,20 €.

La section d'investissement s'équilibre à hauteur 153 175 929,81 €.

Madame LUCOT AVRIL soumet la délibération au vote.

Le budget primitif 2021 pour le budget principal et pour le budget annexe est approuvé à l'unanimité par le Comité syndical.

Point d'information sur l'endettement du Syndicat

Madame VOGEL rappelle l'enveloppe totale des emprunts contractualisés, qui s'élève à 145 784 535,31 €, dont les emprunts contractés par le SMN76 et ceux transférés par les collectivités membres; l'encours de dette s'établit à 38 457k€ fin 2020 et intègre l'ensemble des emprunts mobilisés et en cours d'amortissement.

Il reste 125 400 k€ d'emprunts à mobiliser en fonction des besoins pour le déploiement FTTH:

- 45 000 k€ auprès de la Banque Postale
- 20 400 k€ auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations
- 10 000 k€ auprès de la Caisse d'Épargne
- 30 000 k€ auprès de la Caisse d'Épargne
- 20 000 k€ auprès du Crédit Agricole

Pour 2021, les projections de trésorerie anticipées mensuellement font apparaître les mobilisations suivantes :

- 45 000 k€ auprès de la Banque Postale
- 8 000 k€ auprès de la Caisse d'Épargne
- 20 000 k€ auprès du Crédit Agricole

Le Syndicat procède également à des tirages de lignes de trésorerie annuelles afin d'ajuster sa gestion financière quotidienne, dont il vous sera proposé le renouvellement pour l'exercice 2021, à hauteur de 20 000 k€.

Monsieur DELNOTT demande s'il est possible d'avoir un graphique de l'évolution de la dette. Séverine VOGEL lui indique que c'est ce qui était présenté dans le Débat d'Orientations Budgétaires, mais qu'il pourra lui être transmis.

Madame LUCOT AVRIL en profite pour remercier l'équipe du Syndicat pour leur implication dans la préparation du budget.

Participations des membres pour 2021

Madame LUCOT AVRIL propose que la participation des membres soit maintenue aux mêmes montants :

Pour le budget principal, 0,45 €/an/habitant en zone T1 et 0,03 €/an/habitant en zone T2 (AMII). Pour les membres associés : 3000 € par an.

Concernant la participation des membres au programme de déploiement FTTH, elle est également maintenue à un coût moyen unique : 10,88 €/prise programmée par an.

Madame LUCOT AVRIL soumet la délibération au vote.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le montant des participations des membres pour l'année 2021.

Actualisation des Autorisations de programmes et des Crédits de paiement

Madame VOGEL précise qu'au vu des rythmes de déploiements sur l'ensemble de nos marchés publics, il est proposé d'actualiser les crédits de paiement prévisionnels inscrits dans les autorisations de programme « Gouvernance et transversalité » et « FTTH », afin de pouvoir assurer l'exécution du budget 2021.

Madame LUCOT AVRIL soumet la délibération au vote.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité l'actualisation des crédits de paiement proposée.



- **Autorisation de lancer et signer une consultation relative à l'ouverture de deux lignes de trésorerie**

Madame VOGEL rappelle qu'en avril 2019, une ligne de trésorerie de 10 M€ avait été souscrite, après consultation, auprès de la Caisse d'Épargne, pour une durée d'un an.

En 2020, le Comité Syndical a renouvelé cette ligne auprès de la même banque, mais également décidé de souscrire une seconde ligne d'un montant et d'une durée identiques.

Leurs échéances respectives sont prévues en mai 2021 et août 2021.

Il est proposé de lancer une consultation en vue du renouvellement de ces deux lignes de trésorerie, de 10 M€ chacune, pour la même durée.

L'objectif est de permettre une gestion de la trésorerie extrêmement souple.

Madame LUCOT AVRIL soumet la délibération au vote.

Le Comité syndical autorise, à l'unanimité, le lancement des négociations et d'une consultation pour le renouvellement de deux lignes de trésorerie ainsi que la signature des contrats afférents.



- **Point d'avancement des déploiements FTTH et de la commercialisation**

Madame la Présidente passe la parole à Christian CHUPIN, Directeur Général du Syndicat, pour commenter sous forme de tableau, les indicateurs de l'état d'avancement qui sont présentés à chaque Comité Syndical.

Le nombre de prises en travaux a singulièrement augmenté : 172 000 prises aujourd'hui qui sont en travaux. L'indicateur intéressant est celui des prises construites et recettées par nos services. Nous sommes à 99 531 prises construites et recettées à ce jour, avec un objectif à 152 000 prises d'ici la fin de l'année.

32 000 prises sont aujourd'hui en cours de commercialisation (délai des 3 mois).

Nous sommes sur un rythme d'environ 7000 prises recettées par mois, qui doit nous conduire à une fin de recette à fin 2022.

L'activité de transfert de prises à notre délégataire s'est également accélérée, avec un rythme de 6000 prises transférées.

Nous devons mettre tous nos efforts avec le délégataire sur la commercialisation, mais globalement, l'état d'avancement est positif.

Pour ce qui concerne la commercialisation des prises, nous avons plus de 5500 abonnés qui se répartissent entre Orange et SFR.

Concernant la répartition des opérateurs, Bouygues et Free devraient nous rejoindre concourant de l'été 2021, ce qui devrait accélérer la commercialisation.

Michaël SAIMAN, Directeur Technique du Syndicat précise que pour la partie raccordement, les délais se tendent, mais cela préoccupe le Syndicat et l'ensemble des réseaux d'initiatives publiques concernés.

- **Délégation de service public Seine-Estuaire Networks : point d'information**

Séverine VOGEL, Directrice administrative et financière rappelle le contexte de la Délégation de service public Seine-Estuaire Networks :

- Un réseau d'infrastructures numériques construit par l'ex Communauté de communes de Caux-Estuaire et dont l'exploitation a été confiée à COVAGE en 2012, par un contrat de délégation de service public signé pour 7 ans.
- Des infrastructures numériques mises à disposition de Seine-Maritime Numérique en 2018 avec l'adhésion de Caux-Estuaire.
- Un réseau devenu propriété de « Le Havre Seine Métropole » lors de l'intégration de Caux Estuaire dans la nouvelle communauté urbaine, en janvier 2019.
- Un réseau mis à disposition du SMN prolongeant celui développé par la Communauté urbaine en zone AMII.

Sur les caractéristiques techniques du réseau :

- Un linéaire SMN de 70,5 km, soit 53,5 km hors extensions pour raccordement clients finals et adductions.
- Près de 75 clients finaux

Les deux réseaux sont contigus et exploités par le même délégataire
Les deux délégations arrivent à leur terme le 30 octobre 2021

La Communauté urbaine, en qualité de propriétaire, a pris la décision, par délibération du 17 février dernier, de céder partiellement les deux réseaux au terme des délégations, et ainsi :

- De conserver la propriété des infrastructures de génie civil (fourreaux télécoms notamment) qui sont actuellement utilisées par les réseaux SEN.
- De céder les câbles optiques et tous les équipements nécessaires à leur exploitation à un futur acquéreur, en échange d'une redevance d'occupation du domaine public

Concernant le processus de cession, il sera mené par la Communauté urbaine : inventaire des équipements concernés, consultation du service des domaines, décision de déclasser les biens du domaine public, acte de cession...

En sa qualité de délégant, Seine-Maritime Numérique poursuit l'exécution du contrat de délégation de service public jusqu'à son terme du 30 octobre 2021, au moment duquel il prononcera l'arrêt du service public et la désaffectation des équipements et biens qui y étaient attachés.

Les caractéristiques financières sont les suivantes :

- une redevance fixe de 6 k€/an
- si le chiffre d'affaires annuel dépasse 100 k€, une part variable de 10 % du CA réalisé au-delà de ce seuil; à ce titre, le délégataire a versé 17 200 € pour les deux années 2018 et 2019. Une seconde part variable de 2% du chiffre d'affaires réalisé sur d'éventuelles activités accessoires.



- **Autorisation de lancer et signer un marché relatif à l'extension du réseau FTTH**

Michaël SAIMAN, indique que le Syndicat a besoin de lancer un nouveau marché, destiné à assurer, à compter du second semestre 2021, la réalisation de travaux d'extension du réseau, c'est-à-dire raccorder les prises sur demande et desservir les nouvelles constructions, et plus particulièrement :

- La réalisation des opérations d'extensions et complétions nécessitant une augmentation de la capacité du réseau existant.
- La réalisation de toute autre opération ponctuelle de travaux sur le réseau à l'exclusion de celles relevant de sa maintenance et son exploitation.

En effet, le Syndicat construit un réseau FTTH d'initiative publique via quatre marchés de travaux et deux marchés de conception-réalisation répartis sur l'ensemble du département.

Le périmètre des travaux exclut les missions dévolues au délégataire Connect76 qui demeure en charge de :

- La réalisation des travaux de Raccordement final tels qu'ils sont définis et mis à sa charge aux termes de la Convention de délégation de service public.
- L'exploitation technique et maintenance du Réseau de communications électroniques à très haut débit objet de la présente délégation.
- L'évolution du réseau : extensions (sans besoin d'augmentation de la capacité du réseau) pour prendre en compte les nouveaux logements ou les nouveaux établissements professionnels, besoins de dévoiement, projets d'enfouissement.
- Des travaux nécessaires à l'adaptabilité du service public en fonction de l'évolution des besoins des usagers en matière de services et de l'évolution des technologies de communications électroniques ou du cadre réglementaire.

Il s'agit d'un marché de conception-réalisation par accord cadre mono-attributaire à bons de commande, sans minimum et sans maximum.

Deux lots géographiques, dont les montants prévisionnels estimatifs sont :

- Lot 1 : 2 M€ par an, soit 8 M€ sur 4 ans
- Lot 2 : 2 M€ par an, soit 8 M€ sur 4 ans

L'évaluation des offres se basera sur :

- Le critère de prix des prestations (40%),
- La valeur technique de l'offre (40%),
- Les délais de réalisation des prestations (15%)

- L'engagement pris par les candidats en matière d'insertion économique, de protection de l'environnement et de bonne gestion des relations avec les riverains et gestionnaires de domaine concernés par le déploiement du réseau (5%).

Le Comité syndical autorise à l'unanimité, le lancement d'une consultation publique relative à un marché d'extension du réseau FTTH selon les caractéristiques présentées, ainsi que la signature du marché afférent.



Ressources humaines et organisation des services : Fixation du taux d'avancement de grade et mise à jour du tableau des effectifs

Il est rappelé au Comité syndical que l'avancement de grade des agents se fait après examen professionnel ou au choix, par appréciation de la valeur professionnelle, chaque collectivité fixant les taux de promotions pour chaque grade d'avancement.

Afin de permettre l'avancement des agents susceptibles d'en bénéficier, il est proposé de fixer les taux de promotion du grade suivant :

Catégorie	Cadre d'emploi	Grade	Taux en %
B	Rédacteur	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	100

Il est précisé au Comité syndical qu'il n'y a pas d'autres agents concernés.

Il est également proposé d'actualiser le tableau général des effectifs du Syndicat en conséquence.

Madame LUCOT AVRIL soumet la délibération au vote.

Le Comité syndical approuve cette proposition à l'unanimité.



- Questions diverses

Monsieur Jean-Marc GAILLON demande quel est l'impact de la COVID 19 sur le déploiement ?

Madame LUCOT AVRIL précise que les entreprises de télécoms n'étaient pas concernées par l'obligation de confinement, Toutefois, certaines d'entre elles ont connu de notables retards dans l'activité des bureaux d'études. Aujourd'hui, elles savent globalement anticiper même si elles sont impactées par la multiplicité des absences pour contamination, voire cas contact.

Nous pouvons évaluer globalement à trois ou quatre mois les retards sur le déploiement du projet, même si encore une fois, cela dépend des organisations spécifiques mises en place par les entreprises.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16H15.

La Présidente de Seine-Maritime Numérique,

Le Secrétaire de séance,



Virginie LUCOT AVRIL



François DELNOTT

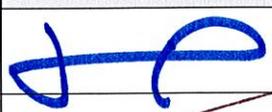
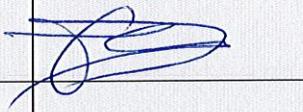
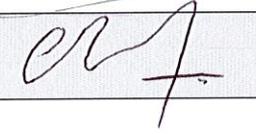
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

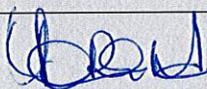
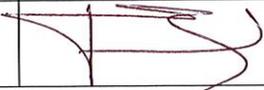
076-200045060-20210330-PVCS32-CC

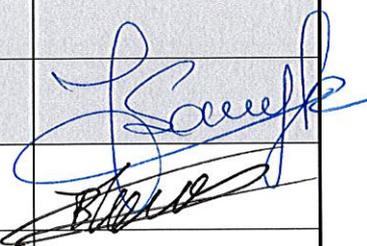
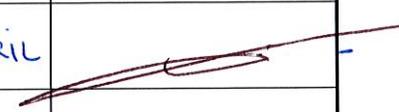
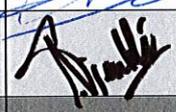
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2021

Titulaires
 Suppléants
 Associés

Nom	Prénom	Collectivité	Pouvoir à	Visa
ALLAIS	Sophie	Département		
BATUT	Xavier	Côte d'Albâtre		
BAZILLE	Alain	Département	Mme WCOT AVRIL	
BEAURAIN	Jean-Marie	Falaises du Talou		
BÉNARD	Daniel	Bray-Eawy		
BERTRAND	Nicolas	Département		
CANU	Émile	Yvetot Normandie		
CHAUVENSY	Jean-Louis	Département		
CHEMIN	Jean-François	Caux-Austreberthe		
CORITON	Bastien	Département		Bastien Coriton
CORNU	Pascal	Le Havre Seine-Métropole		
COTTEREAU	Chantal	Département		
COURSAULT	Olivier	Fécamp Caux Littoral		
COUTEY	Guillaume	Département	M. CORITON	Bastien Coriton
DE CINTRÉ	Christine	Département	M. CORITON	Bastien Coriton
DE CONIHOUT	Olivier	Région Dieppoise		
DELAUNAY	Myriam	Terroir de Caux		
DELNOTT	François	Inter-Caux-Vexin		
DEMAZIÈRES	Mario	Yvetot Normandie		
DEMAZURE	Julien	Département		

Nom	Prénom	Collectivité	Pouvoir à	Visa
ÉLIE	Céline	Quatre Rivières		
FLEURET	Alain	Le Havre Seine-Métropole		
FOUCHÉ	Gérard	Côte d'Albâtre		
GAILLON	Jean-Marc	Quatre Rivières		
GENDRON	Bruno	Falaises du Talou		
GRANDSIRE	Bruno	Londinières		
HAUGUEL	Martial	Département		
JEZEQUEL	David	Campagne de Caux		
LEFEBVRE	Blandine	Département		
LEFEBVRE	François	Région Dieppoise		
LEMESLE	Jean-François	Caux Seine Agglo		
LE VERN	Marie	Département		
LORAND-PASQUIER	Yvette	Département		
LOUVEL	Thierry	Plateau-de-Caux Doudeville-Yerville		
LUCOT-AVRIL	Virginie	Département		
MARCHANI	Abdelkrim	Métropole de Rouen Normandie		
MARTIN	Pascal	Département		
MAUGER	Jean-Michel	Métropole de Rouen Normandie		
MINEL	Dany	Bray-Eawy		
PAYEN	Jean-Francois	Aumale-Blangy-sur-Bresle		
QUESADA	Antonio	Campagne de Caux		
ROULY	Nicolas	Département		
ROUSSEAU	Jean-Nicolas	Plateau-de-Caux Doudeville-Yerville		

Nom	Prénom	Collectivité	Pouvoir à	Visa
SAGOT	Pascal	Inter-Caux-Vexin		
SERVAIS-PICORD	Laurent	Terroir de Caux		
SINEAU-PATRY	Cécile	Département		
SOWYK	Isabelle	Caux-Austreberthe		
TERNISIEN	Rémy	Aumale-Blangy-sur-Bresle		
THIBAUDEAU-RAINOT	Florence	Département		
TRASSY-PAILLOGUES	Alfred	Département	Mme WCOT AVRIL	
VASSARD	Hervé	Londinières		
VASSET	Laurent	Fécamp Caux Littoral		
VAVASSEUR	Olivier	Caux Seine Agglo		
VIEUBLE	Nacéra	Département		
GRESSER	Pascal	Payeur Départemental		
DE WIT	Patrick	SDE		



SEINE-MARITIME
NUMÉRIQUE TERRITOIRES
CONNECTÉS

Rouen, le 25/03/21

OBJET : Délégation de vote - Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique

Je soussigné(e), M. Alain BAZILLE....., Membre du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique, donne délégation de vote à Mme. WICOT... AVRIL.....

Cette délégation est valable pour le Comité Syndical du 30 mars 2021.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

- (1) Un membre du Comité Syndical ne peut détenir qu'un pouvoir.
Pour déléguer sa voix, il est **indispensable de mentionner le nom du membre choisi pour être représenté**

T



Rouen, le 20.03.2021

OBJET : Délégation de vote - Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique

Je soussigné(e), M. Guillaume COUTEY..., Membre du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique, donne délégation de vote à M. Bastien CORITON.

Cette délégation est valable pour le Comité Syndical du 30 mars 2021.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature
Guillaume COUTEY

(1) Un membre du Comité Syndical ne peut détenir qu'un pouvoir.
Pour déléguer sa voix, il est **indispensable de mentionner le nom du membre choisi pour être représenté**



Rouen, le 29/03/2021

OBJET : Délégation de vote - Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique

Je soussigné(e), Madame Christine DE CINTRE, Membre du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique, donne délégation de vote à Monsieur Bastien CORITON.

Cette délégation est valable pour le Comité Syndical du 30 mars 2021.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

(1) Un membre du Comité Syndical ne peut détenir qu'un pouvoir.
Pour déléguer sa voix, il est **indispensable de mentionner le nom du membre choisi pour être représenté**



Rouen, le 26/03/2021.

OBJET : Délégation de vote - Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique

Je soussigné(e), M. TRASSY RAYOUET, Membre du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique, donne délégation de vote à Mme LUCOI-ARRIL

Cette délégation est valable pour le Comité Syndical du 30 mars 2021.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

(1) Un membre du Comité Syndical ne peut détenir qu'un pouvoir.
Pour déléguer sa voix, il est **indispensable de mentionner le nom du membre choisi pour être représenté**